



# FERMETURE COPROPRIETE HOSTILITE DES COMMERCANTS

Par **guigou**, le **19/01/2011** à **22:53**

Bonjour,

Je suis propriétaire et lors de l'Assemblée Générale , la fermeture des Résidences a été votée et a été installée d'ici peu .

Mais une réaction d'hostilité très forte s'est manifestée parmi les commerçants approuvant pourtant majoritairement le projet de fermeture allant même jusqu'à communiquer les codes aux gens de l'extérieur .

Ces portes de plus ont été endommagées ( hostilité très grande des populations extérieures, menaces personnelles sur le Président )

La mairie est intervenue par le biais de la Police Municipale nous obligeant à ouvrir les portes et fermer à une certaine heure avec [faq/4237-mise-en-demeure-definition mise en demeure] si cela n'est pas respecté ).

Que peut-on faire ?

Merci à vous

Cordialement ,

Par **Laure11**, le **19/01/2011** à **23:05**

Bonsoir,

Expliquez vous un peu plus clairement.

Vous êtes une copropriété privée. Vous avez des parties communes et la résidence a des portails qui sont fermés à clé. (c'est ce que j'ai compris).

Cela résulte d'un vote en Assemblée Générale.

Qu'est ce que viennent faire les commerçants ? Ils sont installés dans la résidence ?

Dans la mesure où c'est une copropriété privée, la Mairie n'a aucun droit d'intervenir !

Expliquez nous exactement ce qui se passe et il faudra faire un courrier recommandé AR au

Maire.